

Cadre réglementaire

Le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 précise les règles encadrant ce dispositif et l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022, fixant le cadre de la formation doctorale.

La période de césure intervient à l'initiative du doctorant et doit être effectuée au moins 6 mois avant la fin de la thèse.

La césure s'inscrit dans un projet incompatible avec la poursuite normale de la formation doctorale pendant la période concernée et peut prendre notamment l'une des formes suivantes :

- « 1° Une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant est inscrit ;
- 2° Une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger ;
- 3° Un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen ;
- 4° Un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-entrepreneur. »

La période de césure est insécable et est d'une durée maximale d'une année.

Durant la période de césure, le doctorant demeure inscrit dans l'établissement et s'acquitte des frais d'inscription à taux réduit. L'établissement s'engage à réinscrire le doctorant dans l'année N+1 à la fin de la période de césure.

La demande de césure devra être déposée auprès de l'Ecole doctorale :

- **au plus tard le 15 juin de l'année civile pour une césure débutant entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre**
- **au plus tard le 15 octobre de l'année civile pour toute autre césure débutant à compter du 1^{er} janvier.**

NB : La césure n'est pas possible dans le cadre d'une CIFRE. Elle entraîne l'annulation de la Cifre et des versements de la subvention à compter de la date effective de la césure.

Regulatory framework

(In French) Le décret n° 2018-372 du 18 mai 2018 précise les règles encadrant ce dispositif et l'arrêté du 25 mai 2016, modifié par l'arrêté du 26 août 2022, fixant le cadre de la formation doctorale.

The gap period is initiated by the doctoral student and must be completed at least 6 months before the end of the thesis.

The gap period is part of a project that is incompatible with the normal pursuit of doctoral training during the period in question and may take one of the following forms:

- "1° Training in a field different from that of the course in which the student is registered;*
- 2° An experience in a professional environment in France or abroad*
- 3° A civic service commitment in France or abroad, which may in particular take the form of a voluntary service of international solidarity, an international voluntary service in an administration or company or a European voluntary service;*
- 4° A project to create a business as a student-entrepreneur. "*

The break period is indivisible and lasts for a maximum of one year.

During the gap period, the doctoral student remains registered at the institution and pays reduced registration fees. The institution undertakes to re-register the doctoral student in year N+1 at the end of the gap year.

The application for a gap year for an academic year N/N+1 must be submitted to the doctoral school:

The request for a gap year must be submitted to the Doctoral School:

- no later than May 31 of the calendar year for a gap year beginning between September 1 and December 31
- no later than September 30 of the calendar year for any other gap year beginning on or after January 1.

NB : The gap year is not possible in the context of a CIFRE. It will result in the cancellation of the CIFRE and the grant payments from the effective date of the break.

Le doctorant / The PhD student

Je soussigné(e),

NOM / NAME :

Prénom / Firstname :

Date de naissance / Date of birth :

Ecole doctorale / Doctoral School :

Laboratoire de recherche / Research labotary :

Année de doctorat / Year of doctoral studies :

Financement par un contrat dédié à la thèse / Phd funded by contract : ☐ OUI/YES ☐ NON/NO

↳ Si OUI, merci de préciser l'employeur :

↳ If YES, please to specify the employer :

Sollicite une période de césure d'une durée de / Applies for a gap year of :

Date de début de césure souhaitée / Desired start date of the gap year :

Date de fin de césure souhaitée / Desired end date of the gap year :

Joindre le compte-rendu de CSI portant avis quant à la réinscription sur l'année concernée par la césure.

Please attach the CSI report setting out its opinion on registration for the academic year in which the gap year took place.

Motif de la césure / Reason of the break

(à titre d'exemple : expérience professionnelle / création d'entreprise/d'activité sans rapport avec la formation doctorale, engagement volontaire associatif.../ for example: professional experience/creation of a company/activity unrelated to the doctoral training, voluntary involvement in associations...)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Le doctorant / The PhD student Date et signature / Date and signature	La Direction du laboratoire <i>The laboratory director</i> ☐ Avis Favorable / Favourable opinion ☐ Avis Défavorable/Unfavourable opinion Date et signature
La Direction de thèse <i>The thesis director</i> ☐ Avis Favorable / Favourable opinion ☐ Avis Défavorable/Unfavourable opinion Date et signature / Date and signature	La Direction de l'Ecole Doctorale <i>The doctoral School director</i> ☐ Avis Favorable / Favourable opinion ☐ Avis Défavorable/Unfavourable opinion Date et signature : Date and signature

En cas de financement dédié à la thèse :
In case of dedicated funding for the thesis:
Direction RH de l'établissement
HR management of the institution
☐ **Avis favorable / Favourable opinion**

Le financement sera suspendu pour la période du/...../..... Au/...../.....
Il reprendra le/...../..... Jusqu'au/...../.....

☐ **Avis défavorable / Unfavourable opinion**
Date et signature / Date and signature :